

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

N° AC98

AMENDEMENT

présenté par
M. Henriët, rapporteur et Mme Le Grip, rapporteure

ARTICLE 4

Aux alinéas 4, 6, 10, 12, 16, 18, 20, 22, 24, 27, 29, 31, 33, 35, 38 et 40, après le mot :

« antisémitisme »,

insérer les mots :

« , le racisme, les discriminations, les violences et la haine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de mise en cohérence de l'article 4 avec l'intitulé de la loi